

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 141 (2020)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** SAR

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Assemblée des délégués SAR

**Samedi 28 mars 2020 à 9 h**

**Lieu: Glovelier Salle polyvalente**

## Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue et ouverture de la 144<sup>e</sup> assemblée des délégués SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2019 (voir RSA mai 2019)
5. Rapport de la présidente
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2020
7. Finances :
  - Comptes 2019
  - Rapport des vérificateurs
  - Adoption des comptes 2019
  - Budget de fonctionnement 2020
  - Adoption du budget de fonctionnement 2020
  - Budget d'investissement 2020
  - Adoption du budget d'investissement 2020
  - Désignation des sections vérificatrices des comptes 2020
8. Concours des ruchers :
  - Concours 2019
  - Remise de la médaille de vermeil
  - Concours 2020
9. Comité :
  - Démissions du comité: Mme Isabella Moretti, MM Max Huber et David Gillon
  - Présentation du membre de la fédération VS – Election
  - Présentation du membre de la société GE – Election
  - Présentation du membre de la fédération FR – Election
  - Démission de la présidence SAR
  - Election à la présidence SAR
10. Prix Bertrand
11. Vétérans
12. Confirmation du lieu de l'assemblée 2021 et organisation 2022.
13. Divers
14. Parole aux invités

*Neuchâtel, le 15 janvier 2020*

## Bilans comparés au

|                                     | 31.12.2018               | 31.12.2019               |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                     | Francs                   | Francs                   |
| <b>ACTIF</b>                        |                          |                          |
| <b>Circulants</b>                   |                          |                          |
| Liquidités                          | 262 980.34               | 238 485.84               |
| Epargne, fonds                      | 160 089.45               | 160 157.50               |
| Actifs transitoires                 | 22 984.60                | 15 890.45                |
| Stock matériel, labels, médailles   | 21 614.45                | 20 798.00                |
| Stock livres et cours de base       | 78 954.65                | 66 631.00                |
| <b>Immobilisés</b>                  |                          |                          |
| Bibliothèque                        | 1.00                     | 1.00                     |
| Titres                              | 1 000.00                 | 1 000.00                 |
| <b>Total de l'actif</b>             | <b><u>547 624.49</u></b> | <b><u>502 963.79</u></b> |
| <b>PASSIF</b>                       |                          |                          |
| <b>Fonds étrangers</b>              |                          |                          |
| Passifs transitoires                | 63 267.45                | 24 549.55                |
| Fonds propres                       | 71 235.80                | 69 373.05                |
| Fonds Propagande et publicité       | 15 803.35                | 15 597.25                |
| Fonds Aide à l'apiculture           | 124 083.65               | 133 063.70               |
| Fonds Assurances vol et déprédation | 15 317.45                | 15 323.85                |
| Fonds Bertrand                      | 7 210.60                 | 9 697.00                 |
| Fonds Outils pédagogiques           | 250 706.19               | 235 359.39               |
| Capital                             |                          |                          |
| <b>Total du passif</b>              | <b><u>547 624.49</u></b> | <b><u>502 963.79</u></b> |

## Comptes d'exploitation comparés

|                                                                                                          | Comptes<br>2018   | Comptes<br>2019   | Budget<br>2019    | Budget<br>2020    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                                                                                          | CHF               | CHF               | CHF               | CHF               |
| <b>CHARGES</b>                                                                                           |                   |                   |                   |                   |
| <b>Exploitation</b>                                                                                      |                   |                   |                   |                   |
| Administration                                                                                           | 26 549.90         | 26 834.15         | 28 300.00         | 27 200.00         |
| Comité                                                                                                   | 27 507.70         | 34 002.90         | 30 050.00         | 33 500.00         |
| Frais administratifs                                                                                     | 1 634.60          | 2 192.95          | 1 400.00          | 2 700.00          |
| Assemblée des délégués, vétérans SAR                                                                     | 9 095.00          | 10 080.05         | 3 000.00          | 11 800.00         |
| Sondage                                                                                                  | -                 | 4 800.00          | -                 | -                 |
| Evénements                                                                                               | 2 290.20          | 277.30            | 2 000.00          | 6 000.00          |
| Plateforme abeilles.ch                                                                                   | 17 552.20         | 2 073.25          | -                 | 2 000.00          |
| Maintenance informatique                                                                                 | 726.95            | 4 039.00          | 3 000.00          | 3 000.00          |
| Assurance RC                                                                                             | 1 008.00          | 1 260.00          | 1 300.00          | 1 200.00          |
| Frais de la bibliothèque                                                                                 | 271.90            | 214.00            | 600.00            | 600.00            |
| Frais de journal                                                                                         | 88 777.10         | 91 216.55         | 92 000.00         | 91 800.00         |
| Frais de l'agenda                                                                                        | 19 339.35         | 3 807.60          | 17 500.00         | 4 000.00          |
| Cotisations à charge                                                                                     | 42 828.00         | 42 828.00         | 42 900.00         | 42 900.00         |
| Vols et déprédations                                                                                     | 3 224.70          | 3 914.00          | 5 000.00          | 5 000.00          |
| Frais de vente livre et classeur de formation                                                            | 22 004.65         | 13 539.50         | 18 800.00         | 16 000.00         |
| Frais de vente matériel marketing                                                                        | 2 827.00          | 2 410.35          | 3 000.00          | 3 000.00          |
| Concept d'exploitation                                                                                   | 550.00            | 1 500.00          | 1 880.00          | 1 880.00          |
| Charges Outils pédagogiques                                                                              | 5 981.40          | 2 182.20          | -                 | -                 |
| apisuisse/apiservice/brevet fédéral :<br>frais de participation aux séances,<br>refacturés aux instances | 6 027.10          | 6 696.00          | 6 000.00          | 7 000.00          |
| Impôts                                                                                                   | -                 | 2 400.00          | -                 | 2 400.00          |
| Frais bancaires                                                                                          | 511.95            | 397.62            | 650.00            | 650.00            |
| <b>Total charges exploitation</b>                                                                        | <b>278 707.70</b> | <b>256 665.42</b> | <b>257 380.00</b> | <b>262 630.00</b> |
| <b>Vulgarisation</b>                                                                                     |                   |                   |                   |                   |
| Conseillers apicoles                                                                                     | 36 321.25         | 19 923.75         |                   |                   |
| Moniteurs éleveurs                                                                                       | 37 132.50         | 31 518.75         |                   |                   |
| Formation des cadres et autres charges                                                                   | 27 353.67         | 26 595.35         | 75 450.00         | 68 450.00         |
| Participation des fédérations au déficit (1/3)                                                           | -13 916.42        | -5 797.12         |                   |                   |
| <b>Total charges vulgarisation</b>                                                                       | <b>86 891.00</b>  | <b>72 240.73</b>  | <b>75 450.00</b>  | <b>68 450.00</b>  |

**Contrôle du miel**

|                                       |                  |                  |                  |                  |
|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Matériel, préposé SAR                 | 5 478.85         | 3 074.55         | 4 500.00         | 4 500.00         |
| Contrôleurs d'exploitation            | 8 634.00         | 13 921.00        | 11 500.00        | 11 200.00        |
| Frais administratifs                  | 12 971.50        | 1 489.50         | 2 000.00         | 2 000.00         |
| <b>Total charges contrôle du miel</b> | <b>27 084.35</b> | <b>18 485.05</b> | <b>18 000.00</b> | <b>17 700.00</b> |

**Elevage**

|                              |                   |                   |                   |                   |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Subvention élevage           | 67 191.25         | 67 690.20         | 65 000.00         | 68 000.00         |
| Indemnités                   | 3 510.00          | 4 020.70          |                   | 4 050.00          |
| Stations de fécondations     | 1 300.00          | 1 300.00          | 1 300.00          | 1 300.00          |
| <b>Total charges élevage</b> | <b>72 001.25</b>  | <b>73 010.90</b>  | <b>66 300.00</b>  | <b>73 350.00</b>  |
| <b>Total des charges</b>     | <b>464 684.30</b> | <b>420 402.10</b> | <b>417 130.00</b> | <b>422 130.00</b> |

**PRODUITS****Exploitation**

|                                                                                 |                   |                   |                   |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations membres                                                             | 193 556.00        | 196 426.00        | 190 000.00        | 190 000.00        |
| Abonnements individuels                                                         | 7 205.30          | 7 301.85          | 7 000.00          | 7 000.00          |
| Annonces du journal                                                             | 28 212.25         | 22 287.60         | 26 000.00         | 25 000.00         |
| Surprimes                                                                       | 5 338.00          | 6 574.00          | 5 700.00          | 5 700.00          |
| Ventes livres                                                                   | 34 135.50         | 24 485.60         | 28 000.00         | 24 000.00         |
| Annonces de l'agenda                                                            | 2 324.00          | 1 800.00          | 2 600.00          | 2 000.00          |
| Recettes matériel marketing                                                     | 1 454.60          | 1 512.00          | 1 500.00          | 1 500.00          |
| Recettes Outils pédagogiques                                                    | 13 192.00         | 4 665.00          | -                 | -                 |
| Recettes diverses                                                               | 3 167.95          | 1 896.45          | 1 000.00          | 500.00            |
| apisuisse/apiservice/brevet fédéral :<br>rbt frais de participation aux séances | 6 027.10          | 6 696.00          | 6 000.00          | 7 000.00          |
| Intérêts des fonds                                                              | 232.60            | 121.95            | 200.00            | 100.00            |
| <b>Total recettes exploitation</b>                                              | <b>294 845.30</b> | <b>273 766.45</b> | <b>268 000.00</b> | <b>262 800.00</b> |

**Vulgarisation**

|                                     |                  |                  |                  |                  |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Subvention                          | 59 611.20        | 60 646.50        | 45 000.00        | 51 030.00        |
| <b>Total recettes vulgarisation</b> | <b>59 611.20</b> | <b>60 646.50</b> | <b>45 000.00</b> | <b>51 030.00</b> |

**Contrôle du miel**

|                                                 |                  |                  |                  |                  |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Recettes contrôle du miel                       | 14 505.55        | 12 328.15        | 11 900.00        | 13 400.00        |
| Ventes labels                                   | 665.30           | 28.00            | -                | -                |
| Recettes analyse miel et contrôles exploitation | 11 957.25        | -                | -                | -                |
| <b>Total recettes contrôle du miel</b>          | <b>27 128.10</b> | <b>12 356.15</b> | <b>11 900.00</b> | <b>13 400.00</b> |

|                         |            |            |            |            |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Elevage                 |            |            |            |            |
| Subvention élevage      | 67 191.25  | 67 690.20  | 65 000.00  | 68 000.00  |
| Total recettes élevage  | 67 191.25  | 67 690.20  | 65 000.00  | 68 000.00  |
| <br>                    |            |            |            |            |
| Total des produits      | 448 775.85 | 414 459.30 | 389 900.00 | 395 230.00 |
| <br>                    |            |            |            |            |
| Résultat d'exploitation | -15 908.45 | -5 942.80  | -27 230.00 | -26 900.00 |

## Pertes & profits

|                                                                            | Attributions      | Prélèvements    |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|
|                                                                            | CHF               | CHF             |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                             | <b>5 942.80</b>   |                 |
| <b>Attributions et prélèvements fonds</b><br>(détails aux pages suivantes) |                   |                 |
| Fonds Assurances vol et déprédation                                        | 8 980.05          |                 |
| Fonds Propagande et publicité                                              |                   | 1 862.75        |
| Fonds Aide à l'apiculture                                                  |                   | 206.10          |
| Fonds Bertrand                                                             | 6.40              |                 |
| Fonds Outils pédagogiques                                                  | 2 486.40          |                 |
|                                                                            | 17 415.65         | 2 068.85        |
| <b>Perte de l'exercice</b>                                                 | <b>-15 346.80</b> |                 |
|                                                                            | <b>2 068.85</b>   | <b>2 068.85</b> |

## Attributions et prelevements fonds

### Fonds Assurances vol et déprédation

|                           |           |                   |
|---------------------------|-----------|-------------------|
| <b>Etat au 01.01.2019</b> |           | <b>124 083.65</b> |
| <i>Produits</i>           |           |                   |
| Intérêts (0.05 %)         | 62.05     |                   |
| Primes de base            | 7 518.00  |                   |
| Surprimes                 | 6 574.00  |                   |
| <i>Charges</i>            |           |                   |
| Assurances                | -1 260.00 |                   |
| Vols et déprédations      | -3 914.00 |                   |
| <b>Attribution 2018</b>   |           | <b>8 980.05</b>   |
| <b>Etat au 31.12.2019</b> |           | <b>133 063.70</b> |

**Fonds Bertrand****Etat au 01.01.2019****15 317.45***Produits*

Intérêts BCF

6.40

*Charges*

Attribution du prix

non attribué

**Attribution 2019****6.40****Etat au 31.12.2019****15 323.85****Fonds Propagande et publicité****Etat au 01.01.2019****71 235.80***Produits*

Intérêts (0.05 %)

35.60

Publicité

1 512.00

*Charges*

Publicité, matériel

-2 410.35

Frais administratifs

-1 000.00

**Prélèvement 2019****-1 862.75****Etat au 31.12.2019****69 373.05****Fonds Aide à l'apiculture****Etat au 01.01.2019****15 803.35***Produits*

Intérêts (0.05 %)

7.90

*Charges*

Frais de la Bibliothèque

-214.00

**Prélèvement 2019****-206.10****Etat au 31.12.2019****15 597.25****Fonds Outils pédagogiques****Etat au 01.01.2019****7 210.60***Produits*

Intérêts (0.05 %)

3.60

Recettes Outils pédagogiques

4 665.00

*Charges*

Charges Outils pédagogiques

-2 182.20

**Attribution 2019****2 486.40****Etat au 31.12.2019****9 697.00**

## Evolution du bilan

|                         | 31.12.2018        | 31.12.2019        | Variation         |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                         | CHF               | CHF               | Francs            |
| Liquidités              | 262 980.34        | 238 485.84        | -24 494.50        |
| Epargne, fonds          | 160 089.45        | 160 157.50        | 68.05             |
| Titres                  | 1 000.00          | 1 000.00          | -                 |
| <b>Total trésorerie</b> | <b>424 069.79</b> | <b>399 643.34</b> | <b>-24 426.45</b> |
| Actifs transitoires     | 22 984.60         | 15 890.45         | -7 094.15         |
| Stocks                  | 100 570.10        | 87 430.00         | -13 140.10        |
| <b>Total de l'actif</b> | <b>547 624.49</b> | <b>502 963.79</b> | <b>-44 660.70</b> |
| Passifs transitoires    | -63 267.45        | -24 549.55        | 38 717.90         |
| <b>Fortune</b>          | <b>484 357.04</b> | <b>478 414.24</b> | <b>-5 942.80</b>  |
| ./. Fonds               | -233 650.85       | -243 054.85       | -9 404.00         |
| <b>Fortune libre</b>    | <b>250 706.19</b> | <b>235 359.39</b> | <b>-15 346.80</b> |

## Etat des titres

|                          | 31.12.2018      | 31.12.2019      |
|--------------------------|-----------------|-----------------|
|                          | CHF             | CHF             |
| Union suisse des paysans |                 |                 |
| part sociale nominative  | 1 1 000.00      | 1 1 000.00      |
|                          | <u>1 000.00</u> | <u>1 000.00</u> |

## Répartition exemplaires du journal

|              | Suisse        | Europe     | Autres    | Administration<br>et archives | Total         |
|--------------|---------------|------------|-----------|-------------------------------|---------------|
| <b>Total</b> | <b>38 040</b> | <b>567</b> | <b>30</b> | <b>800</b>                    | <b>39 437</b> |
| en %         | 96.46 %       | 1.44 %     | 0.08 %    | 2.03 %                        | 100.00 %      |
| Moyenne      | 3 804         | 57         | 3         | 80                            | 3 944         |
| 2018         | 3 731         | 58         | 3         | 83                            | 3 875         |

## Coût moyen unitaire par abonné

### Charges

*comparatif 2018*

|                   |                  |                  |
|-------------------|------------------|------------------|
| Impression        | 67 018.65        |                  |
| Envoi             | 15 142.10        |                  |
| Administrateur    | 4 667.55         |                  |
| Frais annexes     | 1 608.80         |                  |
| <b>Coût total</b> | <b>88 437.10</b> | <i>88 047.10</i> |

### Produits

|          |           |           |
|----------|-----------|-----------|
| Annonces | 22 287.60 | 28 212.25 |
|----------|-----------|-----------|

### Charges nettes

**66 149.50**      59 834.85

|              |        |        |
|--------------|--------|--------|
| Tirage total | 39 437 | 38 748 |
|--------------|--------|--------|

|                          |             |      |
|--------------------------|-------------|------|
| Coût unitaire par abonné | <b>1.68</b> | 1.54 |
|--------------------------|-------------|------|

|                                     |              |       |
|-------------------------------------|--------------|-------|
| Coût annuel par abonné (10 numéros) | <b>16.77</b> | 15.44 |
|-------------------------------------|--------------|-------|

---

## Budget d'investissement

Montant

CHF

### Projet

|                                                |           |
|------------------------------------------------|-----------|
| Digitalisation de la Revue suisse d'apiculture | 24 000.00 |
|------------------------------------------------|-----------|

## Contrôle du miel

| unité                      | Contrôle exploitation |                 | Echantillons / Annonces |                 | Kg contrôlés annoncés |                 | Labels        |                | Total            |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------|---------------|----------------|------------------|
|                            | Quantité              | 40.00<br>Francs | Quantité                | 3.00<br>Francs  | Quantité              | 0.10<br>Francs  | Quantité      | 0.00<br>Francs | Francs           |
| <b>PRODUITS</b>            |                       |                 |                         |                 |                       |                 |               |                |                  |
| Fédération Neuchâteloise   | 9                     | 360.00          | 69                      | 207.00          | 9 265                 | 926.45          | 25 460        | -              | 1 493.45         |
| Fédération Genevoise       | 6                     | 240.00          | 13                      | 39.00           | 1 062                 | 106.20          | 1 962         | -              | 385.20           |
| Fédération du Jura Bernois | 5                     | 200.00          | 6                       | 18.00           | 770                   | 77.00           | 984           | -              | 295.00           |
| Fédération du Jura         | 34                    | 1 360.00        | 100                     | 300.00          | 12 536                | 1 253.60        | 19 420        | -              | 2 913.60         |
| Fédération Valaisanne      | 17                    | 680.00          | 62                      | 186.00          | 9 340                 | 934.00          | 4 420         | -              | 1 800.00         |
| Fédération Vaudoise        | 32                    | 1 280.00        | 103                     | 309.00          | 14 195                | 1 419.50        | 26 162        | -              | 3 008.50         |
| Fédération Fribourgeoise   | 33                    | 1 320.00        | 94                      | 282.00          | 8 304                 | 830.40          | 16 558        | -              | 2 432.40         |
| <b>Total</b>               | <b>136</b>            | <b>5 440.00</b> | <b>447</b>              | <b>1 341.00</b> | <b>55 472</b>         | <b>5 547.15</b> | <b>94 966</b> | <b>-</b>       | <b>12 328.15</b> |

| unité                      | Contrôle exploitation |                 | Echantillons / Annonces |                 | Indemnités contrôleurs de section |                 | Indemnités contrôleur de fédération |                       |               | Total            |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------|------------------|
|                            | Quantité              | CHF             | Quantité                | CHF             | Quantité                          | CHF             | Base ann.                           | Par contr. de section |               | CHF              |
|                            |                       |                 |                         |                 |                                   |                 | CHF                                 | Quantité              | CHF           |                  |
|                            |                       | 60.00           |                         | 3.00            |                                   | 50.00           |                                     |                       | 30.00         |                  |
| <b>CHARGES</b>             |                       |                 |                         |                 |                                   |                 |                                     |                       |               |                  |
| Fédération Neuchâteloise   | 9                     | 540.00          | 69                      | 207.00          | 5                                 | 250.00          | 300.00                              | 5                     | 150.00        | 1 447.00         |
| Fédération Genevoise       | 6                     | 360.00          | 13                      | 39.00           | 0                                 | -               | 300.00                              | 0                     | -             | 699.00           |
| Fédération du Jura Bernois | 5                     | 300.00          | 6                       | 18.00           | 0                                 | -               | 300.00                              | 0                     | -             | 618.00           |
| Fédération du Jura         | 34                    | 2 040.00        | 100                     | 300.00          | 3                                 | 150.00          | 300.00                              | 3                     | 90.00         | 2 880.00         |
| Fédération Valaisanne      | 17                    | 1 020.00        | 62                      | 186.00          | 4                                 | 200.00          | 300.00                              | 4                     | 120.00        | 1 826.00         |
| Fédération Vaudoise        | 32                    | 1 920.00        | 103                     | 309.00          | 10                                | 500.00          | 300.00                              | 10                    | 300.00        | 3 329.00         |
| Fédération Fribourgeoise   | 33                    | 1 980.00        | 94                      | 282.00          | 7                                 | 350.00          | 300.00                              | 7                     | 210.00        | 3 122.00         |
| <b>Total</b>               | <b>136</b>            | <b>8 160.00</b> | <b>447</b>              | <b>1 341.00</b> | <b>29</b>                         | <b>1 450.00</b> | <b>2 100.00</b>                     | <b>29</b>             | <b>870.00</b> | <b>13 921.00</b> |

# Rapport de la Commission d'élevage SAR

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Solde 31.12.2018 : | 35 289.21 frs |
| Solde 31.12.2019 : | 37 356.52 frs |
| Transitoire :      | 2034.00 frs   |
| Différence :       | 33.31 frs     |

## Revenus :

|                                         |                      |
|-----------------------------------------|----------------------|
| - Mesures morphologiques                | 7080.00 frs          |
| - Cotisations pour frais administratifs | 630.00 frs           |
| - Franc participatif                    | 7283.00 frs          |
| - Indemnités OFAG                       | 67 690.00 frs        |
| - Analyses ADN                          | 6102.00 frs          |
| <b>Total</b>                            | <b>88 805.20 frs</b> |

## Charges :

|                                                                                                                                                                       |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| - Mesures morphologiques : 486 mesures à 15 frs + Frais matériel                                                                                                      | 7431.40 frs          |
| - Versement pour indemnités TT18, Achat reines TT19, frais coordinations, mesures morphologiques TT19                                                                 | 23 105.30 frs        |
| - Versement stations fécondations<br>(ruches à mâles et Reines pour zone de protection Hongrin)<br>(Soit 68 456.70 frs versés directement aux stations et au testage) | 37 920.00 frs        |
| - Analyses ADN                                                                                                                                                        | 15 931.00 frs        |
| - Séances CE SAR 2018, journée romande ME                                                                                                                             | 1925.60 frs          |
| - Bureau, frais bancaires, ...                                                                                                                                        | 305.50 frs           |
| - Divers (réunion avec une partie du CC)                                                                                                                              | 119.10 frs           |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                          | <b>86 737.90 frs</b> |

**Bénéfice au 31.12.2019 : 33.31 frs.** Le bénéfice est peu important suite aux analyses ADN effectuées sur les ruches à mâles (117 analyses à la charge de la CE SAR payées avec le franc participatif). 3 analyses ADN individuelles doivent encore être payées et les Vaudois n'ont pas encore versé le franc participatif pour les ruchettes montées dans leurs stations de fécondation.

A noter que toutes les ruches à mâles n'ont pas encore été analysées, une partie de la somme budgétisée est donc reportée sur 2020. La perte aurait pu être plus conséquente si les Fribourgeois n'avaient pas obtenu une aide du service de l'agriculture cantonal pour les analyses ADN des ruches à mâles, aide qui se monte à 2034.00 frs pour 2019. Cette aide est accordée pour une durée totale de 3 ans. La somme transitoire de 2034.00 frs est due à un malentendu entre le Service de l'agriculture fribourgeois et la Fédération fribourgeoise, le versement nous ayant été fait 2 fois à fin décembre, ce qui n'en a pas permis le remboursement en 2019. Remboursement prévu début 2020.

*Pour la CE SAR, Brigitte Arnold, caissière*

# Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Société Romande d'Apiculture pour l'exercice 2019

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Ce contrôle a été effectué à l'Auberge du Tilleul, à Matran.

Il ressort de notre contrôle que :

- la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- les positions du bilan (actifs et passifs) au 31.12.2019 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.

Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 28 mars 2020 :

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent une perte d'exploitation de CHF 5942.80 et une perte d'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de CHF 15346.80.
- de donner, avec remerciements, décharge au caissier et aux organes responsables de la SAR.

*Matran, le samedi 25 janvier 2020*

Pour les sections vérificatrices :

La Menthue  
*Raymond Paillex*

Lausanne  
*Sibylle Lyon*

Lucens  
*Steve Jaccoud*

# Rapport de comptabilité 2019



Dans un souci de clarté et de lisibilité, quelques modifications ont été apportées à la présentation des comptes de l'exercice 2019. Les montants relatifs à l'exercice 2018 ont été adaptés en conséquence, sans influence sur le résultat, afin de permettre la comparaison entre les deux années.

*Bilan* : différents regroupements de positions de même catégorie.

*Compte d'exploitation* :

*Secrétariat devient Administration / Comité*, *administration* devient simplement *Comité*. L'augmentation du poste comité est principalement due à un nombre plus élevé de séances.

*Frais administratifs* : regroupement des frais de bureau, de port et de téléphone.

*Assemblée des délégués* : comme annoncé à l'assemblée de mars 2018, le montant budgété pour ce poste était erroné et n'avait pas pu être corrigé à temps.

*Plateforme abeilles.ch* : participation de la SAR pour un serveur.

*Stations d'observations, pesées* a été intégré dans *Frais du journal*.

*Frais de l'agenda* : le remplacement de l'envoi systématique de l'agenda par la demande individuelle a permis de réduire fortement les coûts, sans pour autant y renoncer et priver les intéressés.

Le *Concours des ruchers* a été intégré dans le décompte de vulgarisation. Il figure dans la rubrique Vulgarisation, inclus dans Autres charges.

Les *Frais de vente du livre* et les *Classeurs formation débutants* ont été regroupés.

*Impôts* : la SAR est désormais assujettie à l'impôt, seulement sur sa fortune, les exercices étant déficitaires.

Rubrique *Vulgarisation* : agencée de sorte à ce qu'elle contienne exclusivement et clairement les éléments entrant dans le décompte

Rubrique *Contrôle du miel* : la fin du programme OQuaDu implique une diminution des charges et des recettes qui y étaient liées.

Rubrique *Elevage* : mise en évidence des montants versés à la commission d'élevage SAR et à ses représentants.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*David Gillon, caissier*

# Rapport de l'assurance contre le vol et les déprédations pour l'année 2019

Les attributions du poste de préposé aux assurances sont assurées par notre administratrice, Mme Aude Steiner, qui a enregistré les cas survenus durant l'année. Votre comité les a ensuite traités lors de ses séances.

En 2019, ce sont 7 apiculteurs qui ont annoncé 16 ruches, colonies ou nucléis sinistrés. Le montant total des indemnisations s'élève à **CHF 3914.00**.

Vous trouvez sur le site internet [www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), rubrique Téléchargements & Liens, puis Statuts/règlements/formulaires, le règlement de l'assurance vol et déprédations.

Je vous rends attentifs à bien mettre à jour le nombre de ruches de votre cheptel lors du règlement des cotisations (montant de la surprime), mais également en cours d'année en cas de forte variation.

Enfin, lors d'un sinistre, n'oubliez pas de prendre des photos du lieu et du matériel endommagé, et décrivez de façon détaillée les événements dans le formulaire d'annonce.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année apicole.

*David Gillon, caissier*

---

## Rapport vulgarisation 2019



Le transfert de connaissances est un élément clef pour améliorer les pratiques apicoles, ainsi que pour maintenir les apiculteurs/-trices à jour sur les thèmes actuels. Ce travail de vulgarisation est effectué principalement par les conseillères et conseillers apicoles, qui œuvrent tout au long de l'année pour animer les rencontres dans les sections, sociétés et fédérations. Ils sont aussi au premier rang pour transmettre leur passion aux personnes intéressées par l'apiculture s'inscrivant dans un cours pour débutants, mais également au grand public lors de diverses manifestations. Les monitrices-éleveuses et moniteurs-éleveurs apportent eux aussi leur pierre à l'édifice, en vulgarisant le monde de l'élevage et de la sélection. En 2019, l'engagement des vulgarisateurs a de nouveau été total et je les en remercie sincèrement.

### Subventions – Participation de la SAR et des fédérations/sociétés cantonales

Ce travail de vulgarisation est soutenu par la confédération via une subvention à apisuisse, qui la répartit aux trois associations régionales selon leur nombre de membres. Le reste du budget de la vulgarisation est pris en charge pour 2/3 par la SAR et 1/3 par les fédérations et sociétés cantonales. En 2019, la part de la subvention touchée par la SAR devait passer de 26.4 % à 18.8 %, ce qui représente une diminution de plus de 17 000 CHF, ceci afin de corriger une répartition qui était en faveur de la SAR, mais au détriment de nos collègues suisses alémaniques de BienenSchweiz. Cependant, BienenSchweiz a accepté que la modification se

fasse par étape, et nous avons ainsi obtenu encore 22.6 % de la subvention en 2019, ce qui représente finalement une diminution des rentrées d'environ 8600 CHF.

Le montant des subventions 2019 reçues de l'OFAG s'élève à 51 030.80 CHF, somme à laquelle s'ajoute un solde de 2018 de 9615.70 CHF restitué par apisuisse. Le coût total du compte vulgarisation s'élève à 78 037.85 CHF alors que le déficit de 17 391.35 CHF est assumé pour 11 594.23 CHF par la SAR et 5797.12 CHF par les cantons.

En ce qui concerne l'avenir du soutien à la vulgarisation par la Confédération, il y a encore de nombreuses inconnues. En effet, à partir de 2022, l'attribution des subventions se fera de manière différente et selon de nombreux critères d'évaluation. Des démarches sont en cours, afin d'élaborer un dossier pour la demande de subvention au niveau d'apisuisse. Il est en revanche probable que ceci engendre des changements dans le fonctionnement et les finances de la vulgarisation.

## Formations

Deux formations ont eu lieu en 2019, afin de perfectionner les connaissances et de former la relève des conseiller/-ères apicoles :

- La formation continue s'est déroulée le 23 février à l'école d'agriculture de Grangeneuve. Ils étaient 29 à y participer et ils ont pu assister à différentes conférences données par le Centre de recherche apicole et le Service sanitaire apicole.
- La formation de base s'est terminée avec succès en mai 2019 et les nouveaux cadres ont pour beaucoup déjà commencé leur activité (cf. revue nov./déc. 2019).

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison apicole 2020 et vous encourage vivement à aller enrichir vos connaissances à l'occasion des différentes activités proposées par les vulgarisateurs de votre région.

*Benoît Droz, responsable vulgarisation*

---

## Elevage et informatique : rapport 2019



En ce qui concerne le dicastère Elevage, plusieurs points forts ont ponctué cette année 2019. Le premier fut la rencontre avec plus de 50 moniteurs-éleveurs lors de la journée de formation continue qui s'est déroulée à Matran le 23 mars. Une belle occasion pour moi de rencontrer ces artisans de l'élevage et d'échanger sur leurs préoccupations quant à la défense de la race carnica.

Le deuxième m'a permis de participer à la journée de formation pratique du 18 mai (voir aussi RSA N° 7, rubrique Portrait). Cette journée venait clore la formation de 24 nouveaux Moniteurs-Eleveurs dans le cadre du « cours romand des nouveaux Moniteurs-Eleveurs SAR ». La relève est assurée !

Les différents tests ADN effectués sous la houlette de notre cheffe technique, Mélanie Grandjean, constituent le troisième point fort. Les résultats sont réjouissants car aucun cas d'hybri-

dation n'est ressorti sur les ruches à mâles testées. Un cas d'hybridation a toutefois été relevé sur environs 50 reines testées. Je souligne au passage le travail d'orfèvre effectué par les Moniteurs-Eleveurs pour prélever les échantillons nécessaires aux analyses. C'est tout un art ! Il y a certainement encore bien d'autres points forts vécus par chacun que j'ai omis de citer, il faudrait une revue entière pour les lister.

Au niveau chiffres, les subventions de l'OFAG pour l'élevage se sont élevées à CHF 67'690.20 en 2019. Je profite de l'occasion pour une fois encore relever l'engagement sans faille et le travail de qualité effectué par nos moniteurs éleveurs et nos testeurs. Un grand merci à eux !

Au niveau de l'informatique, 2019 fut la première année d'existence du nouveau site internet abeilles.ch. Ce fut aussi celle des expériences et des découvertes où nous avons publié, modifié, changé, appris et j'en passe. Nous nous sommes efforcés de mettre à jour régulièrement les news et les informations liées à notre société et ses membres. Ce site nous ouvre la voie aux différentes possibilités qui s'offrent à nous du point de vue numérique. Le premier pas est la mise en ligne du précieux contenu que nous avons dans l'agenda et des archives de notre revue. En effet, vous y trouvez actuellement tous les numéros 2019 de la RSA. Mais nous voulons encore exploiter les possibilités que nous offrent ce site et pour ce faire, nous avons créé un groupe de travail au sein de comité afin de répondre aux défis numériques de demain. Devons-nous être présents sur les réseaux sociaux ? Et comment ? Comment pouvons-nous optimiser la diffusion de la revue à travers notre site ? La SAR 4.0 est-ce une utopie ? Tant de questions passionnantes pour lesquelles nous essayerons d'apporter des réponses en 2020. Je ne peux terminer ce rapport sur l'informatique sans remercier sincèrement notre secrétaire administrative, Aude Steiner, pour son excellent travail. En effet, c'est elle qui se charge des mises à jour, qui assure les contacts avec les informaticiens et qui veille minutieusement à ce que les factures de la société en charge de la maintenance soient correctes. Un travail en coulisses très précieux !

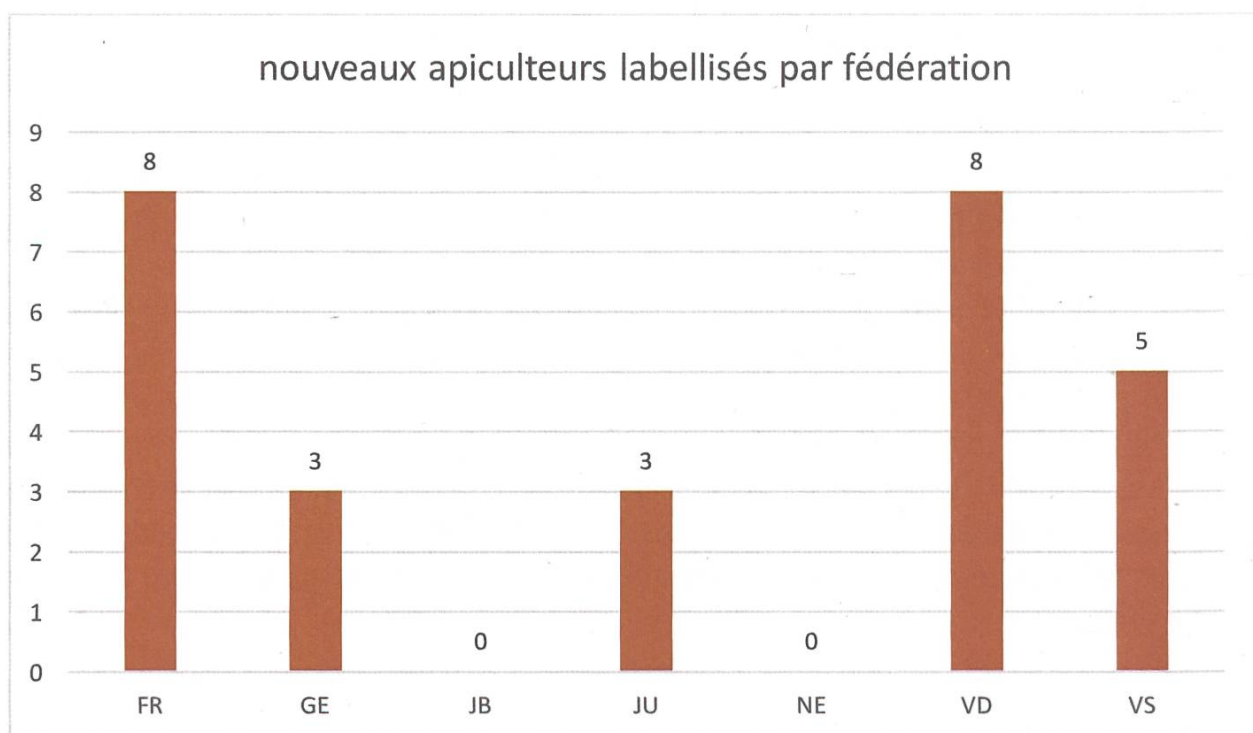
*Olivier Mooser*

Schweizer Blumenhonig  
Miel suisse  
Miele svizzero  
Miel suisse

MIEL DE QUALITÉ  
de production contrôlée  
www.schlitzhoney.ch

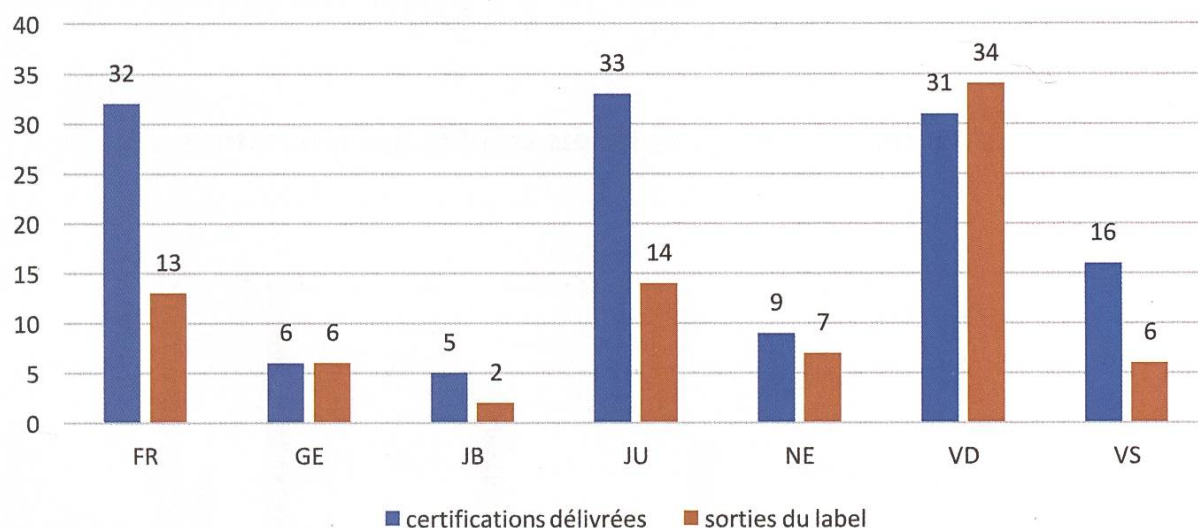


L'année 2019 avec une météo très capricieuse a vu une production moyenne de miel inférieure aux années précédentes. Toutefois certaines régions situées à plus de 1000 m d'altitude ont bénéficié de facteurs plus favorables. Cette année 27 nouveaux apiculteurs ont adhéré au label d'or apisuisse, répartis dans les fédérations selon le tableau ci-dessous.

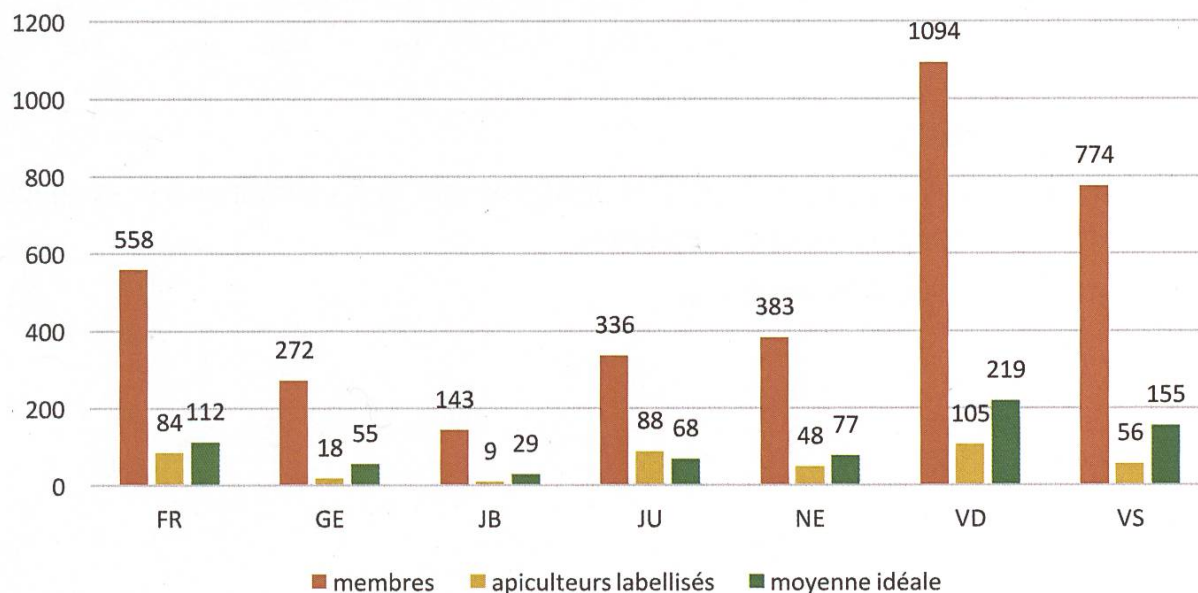


La liste des apiculteurs labellisés a été mise à jour fin décembre, celle-ci comprend les apiculteurs labellisés de 2016 à 2019. Les apiculteurs labellisés des années antérieures qui n'ont pas renouvelé le contrôle de leur exploitation ont été retirés de la liste, le contrôle d'exploitation étant valable 4 ans.

### certifications délivrées et sorties du label par fédération



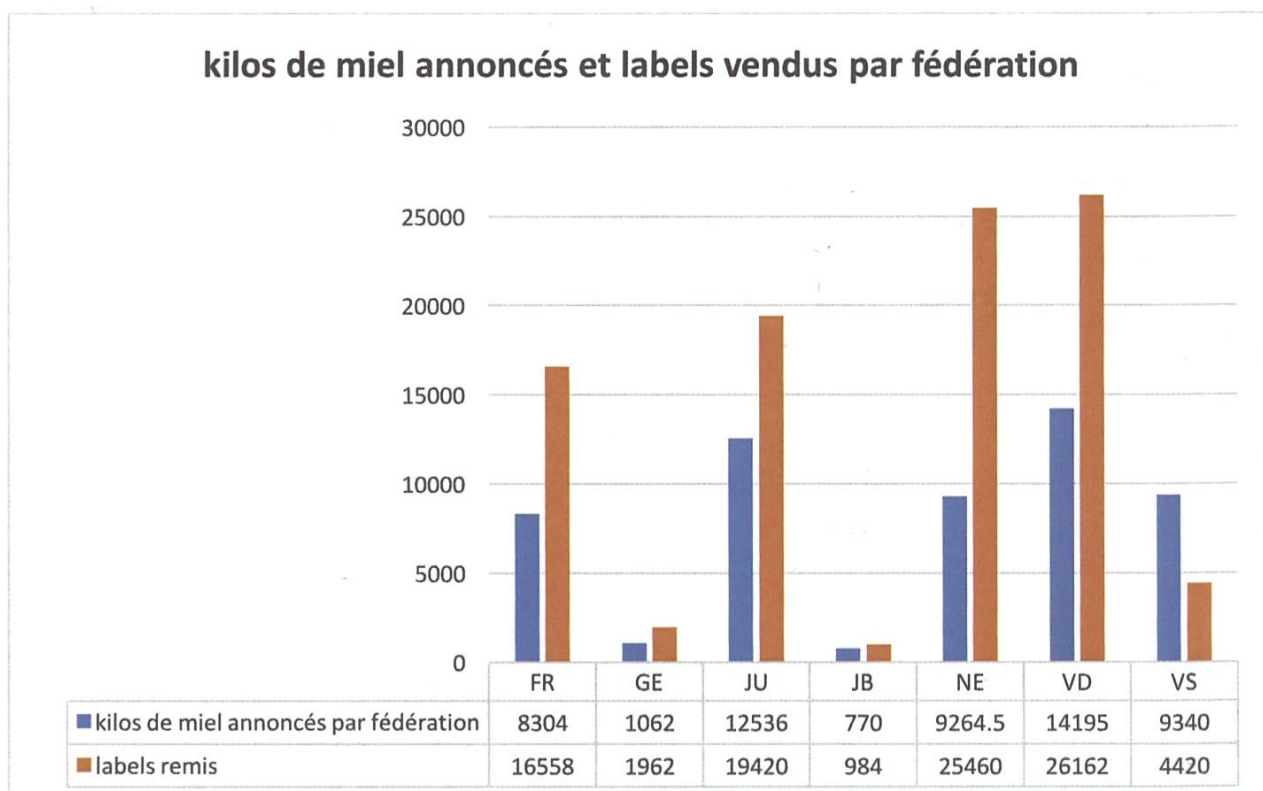
### membres et apiculteurs labellisés par fédération



Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la SAR comptabilise 408 apicultrices et apiculteurs labellisés. Fin 2019, la SAR se compose de 3560 membres, les apiculteurs et apicultrices labellisés représentent le 11.46 %. Afin de répondre au contrat de l'aide financière liée à la vulgarisation, la SAR devrait avoir 20 % d'apiculteurs adhérents au label d'or apisuisse.

## Quantité de miel labellisé et labels vendus

Les différents facteurs météorologiques de cette année 2019 ont fortement influencé la production de miel selon les régions d'implantation des colonies. En 2019, au niveau du label d'or en Suisse romande, 55472 kg ont été annoncés pour 94966 labels. Pour comparaison, en 2018 on comptabilisait 105 315.5 kg pour 152 211 labels.



## Analyse des miels

Les miels analysés dans le cadre du label d'or apisuisse sont tous conformes aux exigences inscrites dans le règlement du label d'or apisuisse.

Les paramètres suivants ont été contrôlés :

- Taux d'humidité
- HMF
- Conductivité électrique
- 1,4 Di chlorobenzène
- Naphtalène
- Thymol

## Formation continue contrôleur d'exploitation

Le 27 février 2019, 27 contrôleurs sur 30 ont participé aux cours de perfectionnement de Grangeneuve. Les thèmes suivants ont été traités : les produits chimiques en apiculture, ainsi que les analyses des miels (théorie et pratique).

Je remercie vivement ces personnes pour leur participation active.

## Le label d'or et ses coûts pour 2020

Les coûts relatifs à l'obtention du label d'or sont les suivants :

- le contrôle d'exploitation effectué tous les 4 ans revient à 40 CHF.
- l'annonce pour un contrôle du miel auprès d'un contrôleur d'exploitation s'élève à Fr. 3.– par lot.
- Une taxe de 10 centimes par kilo de miel déclaré est prélevée.
- Un maximum de 4 labels par kilo de miel déclaré sont remis gratuitement.

Ces différents revenus sont en majorité utilisés pour défrayer les contrôleurs de sections et de fédérations. Le bénéfice sert à promouvoir le label, payer les frais d'analyse des miels, former les contrôleurs et offrir des cours aux apiculteurs labellisés.

Un miel labellisé apisuisse se vend en général 1 franc de plus par kilo qu'un miel traditionnel. Les coûts liés au label sont ainsi largement récupérés.

## Service pour les apiculteurs et apicultrices labellisés

Les apicultrices et apiculteurs qui participent au programme label d'or apisuisse bénéficient d'un service gratuit de mise en ligne de leur profil personnel.

Sur votre profil vous avez la possibilité de vous présenter brièvement, d'informer vos clients potentiels ou d'indiquer quels sont les produits actuellement disponibles. Les personnes intéressées arrivent sur votre profil en cliquant sur votre nom dans les résultats de la recherche des apiculteurs labellisés.

Pour plus d'information, consulter la page :

<http://www.apisuisse.ch/themes/apiculteurs-labellises.html>

Profitez également de consulter notre nouveau site internet abeilles.ch

## Renouvellement des certificats de 2016

Le contrôle d'exploitation est valable 4 ans, les apicultrices et apiculteurs labellisés en 2016, doivent effectuer le renouvellement de leur certification et contacter le ou la responsable du label d'or de sa région.

**Un miel de qualité mérite d'être mis en valeur.**

**Le label d'or apisuisse répond à la demande des consommateurs.**

L'apiculteur labellisé s'engage pour un miel suisse de qualité, proche de la nature. Hygiène et propreté irréprochables à toutes les étapes de production sont les garants d'un produit alimentaire irréprochable.

Le label d'or garantit aux consommateurs un miel indigène avec une production basée sur les principes du développement durable.

**Une production contrôlée + la garantie de pot scellé avant ouverture**  
**S'engager fièrement pour un produit de qualité**

Comment adhérer au label apisuisse ? Contactez votre responsable de section ! Les contrôleurs d'exploitation vous conseilleront avec plaisir. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet [abeilles.ch](http://abeilles.ch) ou dans l'agenda apicole de 2020.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison apicole 2020.

*Sonia Burri-Schmassmann, Responsable SAR pour le label d'or*

---

## **Bibliothèque et archives SAR**

### **Rapport 2019**



Cette année nous avons fait l'acquisition de 8 nouveaux ouvrages qui viennent enrichir la liste déjà bien garnie des documents déposés auprès de la Médiathèque-bibliothèque cantonale du Valais à Sion (Voir liste sur ce même numéro de la revue SAR). Ce sont maintenant près de 2800 livres, revues, DVD, volumes anciens et modernes disponibles en prêt pour tous les membres de notre société.

Chaque année plusieurs centaines de personnes sont intéressées par ces publications, qui élargissent et complètent leurs connaissances apicoles ! Profitez vous aussi de cette opportunité ! Les prêts sont gratuits, seuls les frais postaux pour le retour des livres sont à votre charge.

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser directement à la

Médiathèque du Valais

Rue Pratifori 18

1950 Sion

027 606 45 50

Site internet : [www.médiathèque.ch](http://www.médiathèque.ch)

E-mail : [mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch](mailto:mediatheque-valais-sion@admin.vs.ch)

Pour 2020 je vous encourage également à me transmettre les coordonnées de documents intéressants dont vous avez connaissance, afin que je puisse les commander pour compléter notre bibliothèque déjà bien vivante !

Je vous souhaite une excellente année apicole accompagnée de belles découvertes grâce aux documents de la bibliothèque SAR !

*La responsable de la bibliothèque et des archives :  
Isabella Moretti - [veterans@abeilles.ch](mailto:veterans@abeilles.ch)*

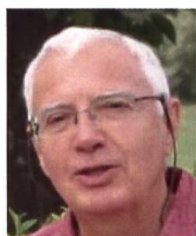
# Projet de numérisation de la Revue suisse d'apiculture

Sur suggestion du rédacteur, le Comité Central SAR envisage une numérisation de la revue depuis ses origines en 1879 avec pour objectif de la mettre en ligne gratuitement pour le grand public. Ce projet sera réalisé en collaboration avec la médiathèque du Valais, à Sion, qui hébergera aussi la version électronique. Le volume à digitaliser a été estimé à 55 000 pages, pour un montant de CHF 24 000.00. Le financement pourrait bénéficier de subventions (LORO) et d'un support financier de la médiathèque du Valais.

Le CC a décidé de ne pas porter ce projet au budget de fonctionnement, mais de proposer un budget d'investissement pour un maximum de CHF 24 000.00 à prendre sur les fonds propres de la SAR. Selon toute vraisemblance, ce montant ne devrait pas être atteint, mais une décision formelle est demandée à l'Assemblée des délégués pour démarrer le projet. A noter que selon les statuts SAR la compétence financière du CC est de CHF 20 000.00 (sans déduction de l'éventuelle aide financière).

---

## Compte-rendu de la séance du 15 janvier 2020 à 17 h 15 à Neuchâtel



Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, Guillaume Kaufmann, David Gillon, Francis Saucy et Max Huber.

Notre présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la séance à 17 h 15 et aborde les 7 points mis à l'ordre du jour.

### 1. PV des 27 et 30 novembre 2019 et courriers de Monsieur Eric Marchand

Pour Olivier, au point 8 la question posée est la suivante : Est-ce que l'assemblée est d'accord d'externaliser le poste de caissier ?

Dans le Code des obligations, il doit y avoir un trésorier au sein du comité d'une société.

C'est le travail administratif qui est externalisé, mais pas le poste de trésorier qui est attribué par les membres du nouveau Comité Central du mois d'avril. S'il n'y a pas de candidat, Francis est prêt à assurer cette charge. Le trésorier avec la ou le président signent les contrats et l'adresse légale de la société sera celle du trésorier. David accompagnera le nouveau trésorier jusqu'au premier juin.

*Courrier de Monsieur Marchand*

Pour Francis, un des points concernant la demande de Monsieur Marchand est qu'il a demandé une modification de l'ordre du jour, or ce point n'a pas été mentionné, mais pas refusé, précise Sonia.

Quid lors de l'assemblée des délégués ?

Pour Sonia ce problème est déjà inscrit dans les statuts de la SAR :

*Art. 17*

*Aucune proposition des fédérations ou des sections ne pourra figurer à l'ordre du jour si elle n'a pas été présentée à part, et par écrit, au comité central avant le 15 janvier.*

Discussion au sujet de la lettre de Monsieur Marchand envoyée à tous les présidents de fédération, ainsi qu'un courriel pour des modifications sur le site internet « abeille.ch ». Sonia rappelle que le site Internet est géré par apisuisse, apiservice, Bienenschweiz, la STA et la SAR. La responsabilité est partagée par les présidents de Bienenschweiz, de la STA et de la SAR. Les conditions d'utilisation de la plateforme du site abeilles.ch sont régies selon la publication en ligne « conditions d'utilisation et protection des données »

## **2. Salaire d'Aude**

Modifications des charges sociales selon nouveaux contrats d'assurances et augmentation de l'AVS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 10.55 % (5.275 % employé / employeur). David fera les modifications administratives à ce sujet.

Augmentation des salaires pour 2020 : la moyenne recommandée est de 0.8 % (entre 0.5 à 2 % selon les secteurs).

### **Achat matériel informatique :**

Le matériel informatique utilisé par Aude principalement pour le travail de la SAR devenant obsolète (14 ans, Windows 10, Office 2007), il devient nécessaire de le remplacer. Il faut compter avec une somme de CHF 1000.00.

### **Le comité accepte :**

L'augmentation de 0,8 %.

De mettre au budget une somme de CHF 1'000.- pour le renouvellement du matériel informatique utilisé par Aude.

## **3. Comptes 2019 et budget 2020**

Le comité a reçu les documents préparés par David.

Concernant la présentation des comptes, David a fait tout un travail de simplification des libellés des comptes ainsi que des regroupements, afin d'avoir une lecture plus simple de la comptabilité. Il a tenu compte des règles actuelles en comptabilité, à savoir de différencier les actifs circulants des actifs immobilisés. Un effort particulier a été fait pour qu'il y ait moins d'interdépendance entre les comptes, notamment pour la vulgarisation et l'élevage.

Comme c'est le point principal de cette séance de janvier, le comité consacre la majorité du temps à la révision poste par poste du document présentant les comptes 2019 ainsi qu'au budget 2020. Une discussion interactive entre David et tous les membres du comité mène à la présentation des comptes qui aura lieu lors de la séance avec les délégués en mars prochain. Les interventions ont été nombreuses toujours avec clarté et avec l'approbation de tous les participants. L'établissement d'un budget est toujours sujet à caution, mais dans l'ensemble

il s'avère que bien souvent il est pessimiste au regard des résultats réels, ce qui est un bien en soi ! C'est également l'occasion d'avoir une réflexion sur les prochaines modifications des subventions et des taxations que la SAR devra affronter dans le futur.

Francis nous fait part de sa visite en fin d'année dernière à la médiathèque du Valais à Sion pour se renseigner sur une possible digitalisation des anciennes revues SAR. Le projet est de mettre en ligne tous les anciens numéros de la revue. Francis, avec le concours de Monsieur Roth, a fait une évaluation du coût de cette opération qui porte sur 55'000 pages ! Bonne nouvelle, la bibliothèque est intéressée par cette démarche et estime le montant de cette numérisation à CHF 24'000.-. La question est le financement : fonds SAR, appels aux dons, crowdfunding, etc.

Actuellement la SAR n'a statutairement qu'un budget de fonctionnement, Sonia propose de créer un budget d'investissement pour répondre à ce type de demandes.

### **Décisions :**

David va envoyer à tous les membres du comité le document comptable définitif.

Proposition de soumettre à l'Assemblée des délégués la création d'un budget d'investissement.

Afin de compléter le budget 2020, Francis est chargé de mettre dans la revue un texte explicatif en relation avec le budget d'investissement de 2020 dédié à la digitalisation des revues, de même que pour le projet d'Olivier et Guillaume, qui demandent de mettre dans le budget de fonctionnement, rubrique plateforme.ch, un montant de 2'000.- pour les réseaux sociaux. Les protagonistes défendront ces investissements lors de l'Assemblée des délégués.

### **Vétérans 2020 : selon fichier**

25 ans, soit entre SAR en 1995 : 40 membres

40 ans, soit entre SAR en 1980 : 17 membres

60 ans, soit entre SAR en 1960 : 1 membre.

### **Courriel Isabella :**

Pour les 40 ans, il reste 58 médailles et même 202 pin's et 10 supports.

Pour les 25 ans, il reste 32 pin's.

## **4. Assemblée des délégués SAR 28 mars 2020**

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués :

Voir document dans cette revue.

### **Le comité accepte :**

- La proposition de la fédération vaudoise de présenter Monsieur Jakob Troxler pour le prix Bertrand est acceptée à l'unanimité par le comité.
- La date du 26 mars pour l'Assemblée des délégués qui aura lieu dans le canton de Fribourg en 2022.
- D'imprimer la nouvelle carte de vote avec la date de l'assemblée.

## **5. Subventions vulgarisation dès 2022, propositions SAR**

Les membres du comité SAR ont reçu tous les documents concernant les nouvelles aides financières dès 2022 dans le cadre de la vulgarisation.

Chaque organisation membre d'apisuisse est invitée à présenter des idées au comité apisuisse pour la séance du 14 février 2020. Ceci concerne la vulgarisation ainsi que l'élevage. Le ou les projets retenus seront ensuite validés, ou pas, par l'assemblée des délégués apisuisse en date du 4 avril 2020. Apisuisse doit transmettre les demandes à l'OFAG au plus tard le 30 juin 2020. Il faudrait que la SAR amène des idées !

<https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/das-blw/forschung-und-beratung/landwirtschaftliche-beratung/unterstuetzung-von-beratungstaetigkeiten-von-organisationen0.html>

Voir par exemple :

## **Point 2: Aides financières de la Confédération**

« ...Les aides financières décrites ici sont octroyées à titre subsidiaire, c'est-à-dire uniquement lorsque les fonds propres de l'organisation et les moyens financiers versés par des tiers ne sont pas suffisants pour remplir la tâche... »

### **Point 4.2.2 Critères d'évaluation. La qualité quant au fond de la demande est examinée à l'aide de critères d'évaluation.**

« ...Indicateur 2a 20 % Fonds propres et épuisement d'autres sources de financement possibles Informations sur les coûts attendus et sur leur financement par des fonds propres ou sur la base du bilan et du tableau des coûts et des moyens financiers et des indications de l'organisation... ».

Selon Benoît cela va être difficile de répondre à tous ces critères. Il y a lieu de clarifier ce qui appartient réellement à la vulgarisation.

Francis demande quelle est la situation actuelle.

Sonia répond que le contrat a une durée de 4 ans et qu'il a déjà été renouvelé trois fois. Parmi les critères actuels : 20 % des apiculteurs doivent être labellisés, le nombre de cours de perfectionnement est défini ainsi que celui des cours de vulgarisation. apisuisse doit fournir à l'OFAG un rapport annuel justificatif de l'utilisation des subventions reçues et remplir un formulaire montrant que les différents critères requis ont été réalisés.

Suite à une remarque de Benoît, il faut que les personnes qui seront touchées par ces nouvelles dispositions se réunissent après le 24 février avec apisuisse pour en discuter. Il est impératif que la commission de l'élevage participe à ces réunions.

## **6. Dicastères**

*Isabella*

Cette année, le Concours des ruchers concerne le Valais et il semble qu'il y ait beaucoup d'inscrits. Une idée serait de modifier le règlement pour concentrer les visites sur une seule journée par rucher afin de réduire les frais et les déplacements. Cette modification du règlement du Concours des ruchers est de la compétence de l'Assemblée des délégués et ne pourra se faire que l'année prochaine compte tenu des délais.

Sonia nous rapporte une réflexion d'un des participants qui pense qu'il serait judicieux de changer le nom de « Concours des ruchers » pour une dénomination plus moderne.

*Max*

Concernant sa succession, les points d'achoppement pour trouver un ou une candidat-e sont :

1 L'heure du rendez-vous pour les personnes qui sont encore en activité !

2 Afin d'alléger le travail du ou de la secrétaire, serait-il possible que les membres du comité envoient par écrit le contenu de leurs interventions, une sorte de pré-PV concernant leur dicastère ou autres ?

*David*

Les sections vérificatrices des comptes 2019 sont : La Menthue, Lausanne et Lucens.

Il enverra un courrier aux demandes qu'ils lui ont été envoyées conformément aux décisions du comité.

*Francis*

Il nous parle de la ruche slovène qui sera installée à l'Espace Abeilles à Cernier et inaugurée le 20 mai dans le cadre de la Journée de l'Abeille.

Francis est allé voir Madame Maquelin pour présenter ses condoléances. A cette occasion, elle a exprimé le désir de léguer toutes les archives de son mari à la SAR.

Comme David, il enverra un courrier concernant les demandes qui lui ont été envoyées conformément aux décisions du comité.

*Guillaume*

Il nous parle de la réunion du groupe de travail informatique qui s'est penché sur la problématique des réseaux sociaux dans un cadre plus de relais que d'informations.

*Sonia*

Cours de perfectionnement contrôleur d'exploitation à Grangeneuve le samedi 14 mars. Le programme est défini, la première partie est en commun avec les conseillers apicoles. Les invitations sont envoyées. Pour le label d'or apisuisse 2020, entrée en vigueur du nouveau règlement et de la nouvelle check-list. Commande de nouveaux documents sous format papier pour distribution lors du cours. Prochaine séance commission du miel apisuisse : jeudi 23 janvier à Olten.

*Intergroupe abeilles*

Le nouveau co-président pour l'intergroupe « Abeilles » est Monsieur Andreas Aebi conseiller national, UDC du canton de Berne. Un courrier a été envoyé en date du 19 décembre à tous les parlementaires fédéraux. Pour le petit déjeuner au Palais Fédéral, la date retenue est le mercredi 11 mars, une demande d'autorisation est en cours.

*Présidence SAR* : suite à différents éléments intervenus en fin d'année au niveau privé et professionnel, Sonia a décidé de renoncer à la présidence de la SAR avec effet au 28 mars 2020. L'opportunité se présente pour elle de relever de nouveaux défis professionnels. Elle reste membre du comité SAR, représentante de la fédération jurassienne, avec les dicastères miel et marketing.

*(suite en page 114)*



# 20 juin 2020 Journée suisse des abeilles

**De 08h30 à 16h00**

**Lyss, Bildungszentrum Wald, Hardernstrasse 20**

**apisuisse, le Service sanitaire apicole d'apiservice, la Formation suisse d'apiculteur, ainsi que les associations régionales BienenSchweiz, Société Romande d'Apiculture et Società Ticinese di Apicoltura vous invitent à la première Journée suisse des abeilles.**

Un programme varié et passionnant attend les apicultrices et apiculteurs de toute la Suisse. Découvrez les nouveautés grâce à des postes pratiques, des conférences et des stands d'information et profitez des échanges. Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

## Postes pratiques

Les abeilles sous le binoculaire (6×)

Excursion en forêt : biodiversité/miellée (2×)

Alternatives au 1<sup>er</sup> traitement d'été à l'acide formique (3×)

Intoxications (4×)

Fausse teigne/fondre les cadres (4×)

Afin que vous puissiez en profiter de manière optimale, le nombre de participants aux postes pratiques est limité. Réservez votre place le jour de l'événement (inscription au stand d'information).

## Conférences apisuisse/apiservice

Présentation de l'association faîtière apisuisse (10h30, 14h30)

Résultats du test pratique du concept d'exploitation (11h15, 15h15)

## Conférences du Centre de recherche apicole

Tolérance et résistance au varroa (09h00, 13h00)

Cire : résidus et falsifications (09h45, 13h45)

## Autres

Journée d'introduction au brevet fédéral (14h15)

Courts métrages «Contrôle et évaluation des colonies» (08h30 – 16h00)

Stands d'information (08h30 – 16h00)

## Comment s'y rendre

### Transports publics

Le déplacement en transports publics est recommandé.

Depuis la gare de Lyss, soit à pied (env. 10 minutes), soit par le bus n° 362 en direction de Schnottwil Post (arrêt Lyss Berufsschulhaus).

### Voiture/Car

Places de stationnement disponibles

L'événement se déroule par tous les temps.

Un service traiteur simple est disponible.



apisuisse

BIENENGEUNDHEITSDIENST  
SERVICE SANITAIRE APICOLE  
SERVIZIO SANITARIO APISTICO  
apiservice

IMKERBILDUNG SCHWEIZ  
FORMATION SUISSE D'APICULTEUR  
FORMAZIONE SVIZZERA DI APICOLTORE

bienenschweiz  
Imkerverband der deutschen und  
rätoromanischen Schweiz

SOCIÉTÉ ROMANDE  
D'APICULURE  
SAR

SOCIETÀ TICINESE  
DI APICOLTURA  
STA

Olivier

Une séance avec la CE devrait avoir lieu le 6 février 2020.

Guillaume

Le sondage dépasse les 50 variantes. Courriel du 10 janvier 2020 :

les priorités ne seront plus fixées après chaque question liée à une mesure, mais à la fin de la partie « Mesures » : les membres devront classer les mesures de la plus importante à la moins importante selon eux (on passe de 10 variables à 1 variable).

Mme Pichollet nous conseille de fusionner les champs « remarques / proposition de modification » et « Que manque-t-il ? » : on gagne 4 variables et l'effet est le même, selon elle.

Les questions liées à l'identité des membres n'interviendront qu'à la fin (approche moins agressive). Dans la mesure où nous travaillerons avec des mailing-lists, des champs comme nom et prénom ne sont pas nécessaires : nous savons déjà qui a répondu, car nous savons quelles adresses ont répondu. Ne pas demander les nom et prénom augmente également le sentiment de confidentialité pour les utilisateurs.

## 7. Divers et courriers de M. Besson

Les intéressés recevront un courrier en réponse à leur demande.

Max Huber, secrétaire

Publicité

### Offrez-vous des outils de qualité :

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

**Bandes porte-cadres\*, dès Fr. 2.40**

**Liteaux pour planchettes  
de couverture, dès Fr. -.50**

**Clous ou vis inox pour porte-cadres  
et liteaux**

**Nourrisseurs LEUENBERGER**

**Entrées de ruches WYNA-DELUXE**

**Grilles Anti-Varroa\* 29,7 x 50 x 0,9 cm**

\*dimensions sur demande

**JOHO & PARTNER**

**5722 Gränichen**

**Tél./Fax 062 842 11 77**

**Réponse en français 079 260 16 67**

**www.varroa.ch**

### A VENDRE

**Nucléis DB hivernés,  
reine Carnica d'élevage 2019**

**Fr. 300.- disponible dès mi-avril.**

**Nucléis 2020 dès mi-juin**

**Fr. 250.-**

**Réservation : yvan.maytain@gmail.com**

### A VENDRE

**fin mars - début avril**

**Nuclei 6 cadres. Reines  
élevées au rucher**

**tendance anecbalique**

**Fr. 300.-**

**Charles Girardin - 1468 Cheyres**

**026 663 28 92**



apisuisse

## Enquête sur les pertes de colonies: Participez vous aussi!

Pour mieux appréhender le phénomène des mortalités hivernales de colonies, il est important de pouvoir disposer de données fiables sur les pertes effectives. Aidez-nous à collecter des données exactes en participant à notre recensement. Notre souhait serait que 10% des apiculteurs suisses y participent.

***[Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 29.3.2020:  
www.abeilles.ch/recensement](http://www.abeilles.ch/recensement)***

Début avril, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participé à une telle enquête dans le passé sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement des pertes. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 216.- seront tirés au sort. **Les gagnants de l'enquête d'automne 2019 sont:** A. Camenisch ZH / V. Choulat JU / E. Christen BE / R. Gaggetta TI / M. Isenring SG.

apisuisse, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50  
[www.abeilles.ch](http://www.abeilles.ch), [sekretariat@bienenschweiz.ch](mailto:sekretariat@bienenschweiz.ch)

### Publicité

## A VENDRE

**Nuclei** sur 5 cadres DB, mis à disposition  
**Reine Carnolienne F1** dans ruchette en carton incluse

**Fin avril début mai : 270.-**

**Fin mai début juin : 255.-**

**Région Jura.**

**Pour réserver : 079 763 30 62 ou  
[s.ollivier68@gmail.com](mailto:s.ollivier68@gmail.com)**

